

# L'ADRESSE

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENCES ET CHSLD PRIVÉS DU QUÉBEC

01 PIGNON SUR L'ACTUALITÉ

02 COIN FORMATION

04 ZONE GESTION

05 SAVIEZ-VOUS QUE...

05 LA SOURCE

06 QUARTIER BIEN-ÊTRE



## PIGNON SUR L'ACTUALITÉ

### ADOPTION DU PROJET DE LOI 83 : LA CERTIFICATION DES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES SERA OBLIGATOIRE

PAR DANIELLE MARCHAND, COORDONNATRICE, GESTION DE LA QUALITÉ

Le projet de loi 83 modifiant notamment la Loi sur les services de santé et les services sociaux, qui obligera tous les exploitants d'une résidence pour personnes âgées à détenir un certificat de conformité, a finalement été adopté le 2 décembre dernier.

Rappelons que l'ARCPQ avait participé, il y a près d'un an, à la démarche de consultation au sujet du projet de loi. Celui-ci prévoyait alors que la certification des résidences pour personnes âgées serait volontaire, ce à quoi l'Association s'était déclarée favorable. Mais le ministre Couillard avait, par la suite, exprimé à plusieurs reprises son intention d'amender le projet de loi afin de rendre la certification obligatoire.

L'article 346 de la LSSS comporte donc maintenant une sous-section complète qui porte exclusivement sur l'identification et la certification des résidences pour personnes âgées. Les points saillants de l'encadrement que le législateur impose, ainsi, aux résidences pour personnes âgées sont les suivants :

- Tout exploitant d'une résidence pour personnes âgées devra détenir un certificat de conformité délivré par l'agence de santé et de services sociaux du territoire où se trouve sa résidence.
- Un établissement public devra s'assurer qu'un exploitant de résidence pour personnes âgées est titulaire d'un certificat de conformité avant de diriger un usager vers cette résidence.
- En plus d'en faire la demande par écrit au moyen d'un formulaire, l'exploitant d'une rési-

dence pour personnes âgées devra satisfaire aux deux conditions suivantes pour obtenir un certificat de conformité :

- se conformer aux critères sociosanitaires qui seront déterminés par règlement ;
- satisfaire aux exigences qui seront précisées par règlement.

**Tout exploitant d'une résidence pour personnes âgées devra détenir un certificat de conformité délivré par l'agence de santé et de services sociaux du territoire où se trouve sa résidence.**

- Le gouvernement peut déterminer par voie de règlement des catégories de résidences pour personnes âgées et les critères sociosanitaires pourront varier, notamment, en fonction de la taille des résidences. Il est aussi possible que certains critères ne s'appliquent pas à des catégories de résidences.
- C'est après avoir vérifié si l'exploitant d'une résidence remplit les conditions mentionnées ci-dessus que l'agence lui remettra son certificat de conformité. Pour effectuer cette vérification, elle conclura une entente avec une instance locale de son territoire qui sera désignée par le ministre ou avec un organisme que le ministre reconnaîtra.
- L'agence aura le pouvoir d'inspecter une résidence pour personnes âgées dont l'exploitant

détient un certificat de conformité pour s'assurer que cet exploitant remplit bien les conditions mentionnées ci-dessus.

- Le certificat de conformité délivré à l'exploitant d'une résidence pour personnes âgées sera valide durant deux ans et devra par la suite être renouvelé.
- L'agence pourra, dans certains cas précisés dans la Loi, refuser de délivrer, suspendre, révoquer ou refuser de renouveler le certificat de conformité d'un exploitant de résidence pour personnes âgées. Elle pourra également lui ordonner d'apporter les correctifs nécessaires dans le délai qu'elle-même déterminera.
- L'exploitant d'une résidence pour personnes âgées dont la demande de certificat aura été refusée ou encore dont le certificat aura été suspendu, révoqué ou dont la demande de renouvellement aura été refusée pourra contester la décision de l'agence devant le Tribunal administratif du Québec.

La nouvelle loi donne aussi à une personne hébergée dans une résidence pour personnes âgées le pouvoir de porter plainte directement auprès de l'agence de santé et de services sociaux et au Protecteur des usagers, celui d'intervenir dans une résidence.

#### Date d'entrée en vigueur et critères sociosanitaires

La sous-section de la Loi qui concerne les membres de l'ARCPQ entrera en vigueur à une date qui sera fixée par décret du Conseil des

ministres, soit vers la fin de 2006 ou au début de 2007. Les agences amorceront, par la suite, le processus continu de certification des résidences pour personnes âgées qui s'échelonnent sur deux ans, soit de 2007 à 2009. En effet, la loi prévoit que les exploitants de résidences disposeront de **24 mois**, à compter de la date d'entrée en vigueur des dispositions concernant la certification, pour obtenir le certificat de conformité.

Précisons que **seules les résidences avec services devront être certifiées**. Les lits de ressources

**La sous-section de la Loi qui concerne les membres de l'ARCPQ entrera en vigueur à une date qui sera fixée par décret du Conseil des ministres, soit vers la fin de 2006 ou au début de 2007.**

intermédiaires et de CHSLD ne seront pas touchés par les nouvelles dispositions de la loi. Sitôt après l'adoption du projet de loi, le ministère de la Santé et des Services sociaux a entrepris une consultation au sujet du projet de règlement sur la certification de conformité des résidences privées à des critères sociosanitaires. L'ARCPQ doit soumettre un avis écrit au sujet de ce projet avant le 27 janvier 2006 et a demandé à être entendue au cours des rencontres de consultation qui auront lieu les 2 et 3 février prochain, à Montréal. ■



LES INDUSTRIES **TRANS-CANADA** INDUSTRIES

**Le savoir-faire d'une équipe d'experts!**

Manufacturier de chaises, tables et accessoires commerciaux de la plus haute qualité

1350, rue Tellier  
Laval (Québec)  
H7C 2H2

Téléphone : 450 661-4230  
Télécopieur : 450 661-6886  
Courriel : info@trans-can.com  
www.trans-can.com

# Dans la foulée du congrès d'orientation

PAR MARIETTE L. LANTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE

*Le niveau d'activités était déjà très élevé, à l'ARCPQ, lorsque l'idée d'organiser un congrès d'orientation a germé dans nos esprits. À l'avènement de la nouvelle association, en 2003, avait succédé l'adoption de la planification stratégique 2004-2007, suivie notamment de la mise en place d'une équipe de travail, de l'adoption d'un plan de communication et de la présentation en commission parlementaire d'un mémoire au sujet du projet de loi sur la certification des résidences privées. Déjà, nous déployions de nombreux efforts pour que l'ensemble des besoins et des attentes des membres soient pris en considération, tout en nous assurant de respecter les spécificités des résidences avec ou sans services et des CHSLD.*



Pendant ce temps, différents phénomènes se sont manifestés, qui ont affecté aussi bien l'environnement interne qu'externe de l'ARCPQ. Ces phénomènes sont responsables de la mouvance actuelle dans le réseau d'hébergement des personnes âgées au Québec. Afin de bien l'évaluer et de prendre les meilleures décisions possibles quant aux « actions qu'on voulait entreprendre et aux coups de barre qu'on souhaitait donner », il nous est apparu important de tenir un congrès d'orientation. Nous avons voulu vous entendre nous dire votre propre réalité.

Votre participation à ce congrès, aussi bien aux plénières qu'aux ateliers, a été extraordinaire. Vos commentaires, vos suggestions et la qualité des échanges ont été à la hauteur de votre engagement pour votre association. On peut donc affirmer qu'il a été un succès.

Voici en résumé ce que vous nous avez dit. Vous nous avez confirmé l'importance du rôle de l'Association. Vous avez identifié les différentes problématiques auxquelles vous faites face au quotidien. Mais, plus encore, vous nous avez proposé des pistes de solutions créatives, à votre image. Un grand nombre de ces solutions concernent directement l'Association, mais plusieurs sont aussi immédiatement applicables par vous, dans vos milieux respectifs.

Qu'avons-nous fait depuis? Le conseil d'administration s'est réuni pendant deux jours pour examiner les différents moyens de mieux répondre à vos attentes. Tout en respectant la mission et les valeurs de l'Association, la planification stratégique a été revue et les orientations redéfinies. Durant la période de 2006 à 2009, nous concentrerons nos efforts sur l'augmentation et la consolidation du nombre de membres, notre raison d'être. Nous continuerons à développer différents outils et moyens pour vous aider à relever les défis d'envergure que suppose la recherche de l'excellence dans l'offre de services et de soins aux personnes âgées. Nous intensifierons nos efforts pour que l'ARCPQ soit considérée comme un acteur incontournable pour les aînés vivant en milieu d'hébergement au Québec.

Nous nous préoccupons de la disparité des ententes conclues et des services offerts par le réseau public aux aînés logeant dans les résidences ou CHSLD privés des différentes régions et même à

l'intérieur d'une même région. Pour ce faire, nous poursuivons les travaux déjà amorcés par le comité des coûts des services, procédons à un inventaire des différents programmes et des services qu'ils supposent et évaluons les grilles tarifaires utilisées. Nous intensifierons également nos représentations à ce sujet auprès des différents ministères et des agences régionales.

Nous demeurons aussi très conscients de l'importance des questions de relations de travail, de syndicalisation, de recrutement et de rétention du personnel ainsi que de formation des employés. Après avoir tenu un colloque sur la syndicalisation, nous concentrons actuellement nos efforts sur la mise en place de différents programmes de formation des gestionnaires et du personnel des milieux d'hébergement pour personnes âgées. Le programme de perfectionnement des gestionnaires des résidences et CHSLD privés, instauré conjointement avec l'Université de Sherbrooke, a déjà démarré et celui que nous avons créé en collaboration avec la Commission scolaire des Navigateurs pour les employés assistant les aînés prendra son envol sous peu.

***Votre participation à ce congrès, aussi bien aux plénières qu'aux ateliers, a été extraordinaire. Vous nous avez confirmé l'importance du rôle de l'Association. Vous avez identifié les différentes problématiques auxquelles vous faites face au quotidien. Mais, plus encore, vous nous avez proposé des pistes de solutions créatives, à votre image.***

Nous travaillons aussi à développer des mécanismes de concertation et des alliances stratégiques pour mieux faire valoir nos positions. Ainsi, nous nous apprêtons à participer à la consultation entreprise par le MSSS sur les critères sociosanitaires proposés pour la certification des résidences privées, que nous avons finalement reçus. Nous avons collaboré avec l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (l'AQESS) pour mettre au point le protocole d'entente sur l'application des dispositions du Code des professions aux services dispensés dans vos milieux. Nous continuerons de nous allier avec des regroupements d'usagers et d'autres associations pour réclamer une amélioration de l'accessibilité au réseau des résidences privées pour les aînés à revenu plus modeste.

***Cet exercice d'un congrès d'orientation, une formule que nous n'avions pas encore explorée, était nécessaire.***

Nous voulons également poursuivre et consolider nos relations publiques et notre plan de communication pour développer une image de marque du réseau de résidences privées et de l'Association. Nous travaillons constamment à modifier les perceptions erronées des intervenants du réseau public et à faire connaître au

grand public le rôle des gestionnaires et du personnel des résidences et CHSLD privés. Nous répondons aux demandes des agences régionales en désignant des membres pour siéger aux différentes instances lorsque la demande nous en est faite et nous intensifierons encore nos efforts pour faire connaître nos compétences dans les différents milieux. Autre outil de communication majeur, notre nouveau site Internet sera en ligne incessamment. Nous vous invitons d'ailleurs tous et toutes à vous mettre en lien avec ce site.

Cet exercice d'un congrès d'orientation, une formule que nous n'avions pas encore explorée, était nécessaire. Je tiens à vous remercier d'avoir répondu comme vous l'avez fait à notre invitation et de vous être exprimés aussi clairement. Nous avons dû faire des choix, compte tenu de nos ressources financières limitées. Mais nos choix respectent vos principales attentes et nous nous engageons résolument dans la direction que vous nous avez indiquée. Soyez assurés que nous maintiendrons le cap. ■

## COIN FORMATION

### C'EST PARTI !

C'est le 28 octobre dernier, au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke, qu'a officiellement démarré le programme de perfectionnement des gestionnaires de résidences et de CHSLD privés mis sur pied conjointement par cette université et l'ARCPQ. Pour l'occasion, la directrice générale de l'ARCPQ, Mariette L. Lanthier, a rencontré et souhaité la bienvenue au groupe que le professeur Jeannot Desfossés a présenté comme étant le « fer de lance » de ce nouveau programme. ■



***Dans la première rangée, de gauche à droite : le professeur Jeannot Desfossés, Gilles Lavoie, Micheline Gionet, Danielle Morneau, Ginette Fortin, Anne-Marie Perreault, Lucie Ouellette, Wendy Nicholas et Mariette L. Lanthier.***

***Dans la deuxième rangée : Denis Charland, Jacques Chenal, Jimmy Aubry, Dominik Bellemare, Desmond Olsthoorn et la professeure Brigitte Carel.***

***Quatre autres gestionnaires sont aussi inscrits au cours mais ne figurent pas sur la photo. Il s'agit de Sébastien Côté, Ghislain Courtois, Guylaine Martin et Chantal Steben.***

#### COMITÉ DE RÉDACTION ET DE COORDINATION Association des Résidences et CHSLD Privés du Québec

Mariette L. Lanthier  
Directrice générale

Danièle Marchand  
Coordonnatrice, gestion de la qualité

**Enigma communications**  
Véronique Paquin  
Conseillère, communications

#### COLLABORATEURS

Raymond Chouinard  
Mathieu Divay  
Céline Germain

#### GRAPHISME

Enigma communications

#### PUBLICITÉ

María Remiggi  
Téléphone : 514 526-3777, poste 240  
Télécopieur : 514 526-2662  
Courriel : mremiggi@arcpcq.org

#### IMPRESSION

Moore Canada

L'adresse est publiée par :



2325, rue Centre  
Bureau 307  
Montréal (Québec)  
H3K 1J6

Téléphone : 514 526-3777  
Sans frais : 1 888 440-3777  
Télécopieur : 514 526-2662

## Lancement du programme national de formation des préposés travaillant en résidence ou en CHSLD privé

PAR CÉLINE GERMAIN, CONSULTANTE EN FORMATION

C'est avec joie et fierté que nous annonçons le lancement du programme national de formation que l'ARCPQ a contribué à développer et qui s'adresse aux préposés déjà employés par une résidence ou un CHSLD privé du Québec. Nous avons, en effet, travaillé ferme depuis plus d'un an à bâtir ce programme de formation en collaboration avec la Commission scolaire des Navigateurs, de Lévis. Celle-ci fait d'ailleurs figure de pionnière dans la mise sur pied de ce type de programme, soit celui d'une formation adaptée au contexte des résidences privées pour personnes âgées.

L'objectif du programme est de permettre aux préposés déjà employés par des résidences privées d'augmenter leurs compétences et que celles-ci se reflètent dans leurs interventions auprès des personnes âgées. Le programme de formation sur mesure de 80 heures, intitulé « Assistance aux personnes âgées », sera déployé dans une quarantaine de commissions scolaires du Québec dès mars 2006. Il permettra d'acquérir des notions fondamentales, notamment sur le vieillissement, la communication avec la personne âgée, les principes de déplacement sécuritaire (PDSB), les maladies les plus courantes, la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et les déficits cognitifs.

Grâce à la contribution d'Emploi-Québec, le coût du programme sera de 1 \$ l'heure, soit de 80 \$ pour l'ensemble du programme. Une commission scolaire a été désignée dans chaque région du Québec pour l'offrir et il sera le même partout : tous se référeront aux mêmes manuels du participant et du formateur et un soutien pédagogique sera offert aux formateurs par une conseillère de la commission scolaire des Navigateurs. L'ARCPQ identifiera, en outre, un ou une membre par région pour suivre le projet et cette personne sera en mesure de vous donner toute l'information nécessaire lors des rencontres régionales. Nous vous invitons donc instamment à y participer pour en savoir davantage.

Nous sommes convaincus que ce programme est un gage important de services de qualité aux personnes âgées du Québec. Inscrivez vos employés en grand nombre ! Si certains d'entre vous désirent y inscrire plusieurs employés, la formation pourrait être donnée dans votre résidence même. Ces modalités devront être discutées avec la commission scolaire. Vous en recevrez, de toute façon, des nouvelles sous peu puisque le programme sera lancé officiellement à l'occasion d'une conférence de presse, en février prochain. Les commissions scolaires participantes communiqueront aussi avec chaque résidence en mars. ■

## AQUAelectronik Technologies Inc.

Un fabricant québécois d'équipements pour les salles de bain

Produits durables, sécuritaires, homologués  
Meilleure garantie du marché  
Meilleur rapport qualité/prix



Baignoire à hauteur variable



Levier avec civière au bain



Levier avec chaise



Civière-Douche

1.800.442.2246

1152, rue Saint-Michel, St-Césaire, Québec  
www.aquaelectronik.ca

## Programme d'assurance

- pertes d'exploitation
- responsabilité civile et professionnelle
- couvertures étendues

## Centres d'hébergement, d'accueil et résidences pour personnes âgées

AEPC  
ARCPQ

Depuis 1999, les membres de votre association ont adopté le programme d'assurance pour couvrir adéquatement leurs biens, perte d'exploitation, responsabilité civile et professionnelle, etc.

Ce programme offert par la firme J.P. Mallette et Associés inc., existe depuis bientôt 30 ans. Il a été conçu pour les établissements qui offrent des services d'hébergement et de soins de longue durée. Il offre une protection en matière de responsabilité professionnelle qui répond bien aux exigences de vos activités.

Notre expertise vous permettra de **comparer** et de **choisir** le programme qui saura le mieux s'adapter à **vos besoins**.



## J.P.Mallette & ASSOCIÉS INC.

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES  
ET CABINET DE SERVICES FINANCIERS

404, boul. Décarie, bureau 100, Saint-Laurent (Québec) H4L 5E6  
Tél. : (514) 744-3300 Ligne sans frais: 1-800-344-3307  
Télécopieur : (514) 744-3095



## ÉCHANGE ET PARTAGE D'IDÉES AU SUJET DE LA QUALITÉ

L'Association des établissements privés conventionnés vous invite à un colloque sur l'amélioration continue de la qualité et l'agrément qui aura lieu le jeudi **27 avril 2006**. Le colloque aura lieu dans un endroit qui demeure à déterminer de la grande région de Montréal. La journée sera consacrée à échanger et à partager des idées ou des outils sur l'amélioration continue de la qualité et l'agrément, ainsi que des expériences vécues par des CHSLD, des centres de réadaptation et d'autres partenaires du réseau public et privé.

Nous vous invitons à réserver dès maintenant cette date à votre agenda. Pour obtenir plus d'information, le programme détaillé et le formulaire d'inscription, vous pouvez communiquer avec Najia Hachimi-Idrissi, responsable des Services à la clientèle de l'AEPC, au 514 499-3630, poste 229, adresse courriel [n.hachimi@aeqc.ca](mailto:n.hachimi@aeqc.ca). Vous pouvez également consulter le site de l'AEPC au [www.aepc.qc.ca](http://www.aepc.qc.ca). ■

### ZONE GESTION

## Nouvelles exigences d'entretien des ascenseurs

PAR RAYMOND CHOUINARD, COORDONNATEUR, SERVICES AUX MEMBRES

*Ce début d'année est marqué par l'entrée en vigueur de l'obligation, pour les propriétaires d'ascenseurs et d'autres appareils élévateurs, de se conformer aux exigences du Code de sécurité pour tout ce qui touche l'exploitation et l'entretien de ces équipements. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, en effet, chaque propriétaire d'ascenseurs ou d'appareils élévateurs est responsable d'avoir un programme d'entretien de ses installations conforme à la réglementation en vigueur.*

La permanence de l'Association effectue actuellement l'inventaire des compagnies d'entretien d'ascenseurs et compte demander des soumissions pour des contrats d'entretien type. Nous vous dirigerons ensuite vers la ou les compagnies qui acceptent de vous offrir le meilleur rapport qualité/prix.

Rappelons que c'est en vertu de la Loi sur le bâtiment que les propriétaires d'ascenseurs et d'autres appareils élévateurs sont tenus de se conformer à ce Code de sécurité. Ils devaient, ainsi, revoir leurs programmes d'entretien avant le 31 décembre 2005 en fonction des dispositions

de ce code. La Loi sur le bâtiment fera aussi en sorte que la Régie du bâtiment du Québec pourra intervenir à toutes les étapes de la construction et de l'exploitation des ascenseurs.

Sans doute avez-vous déjà reçu un document expliquant cette nouvelle disposition, mais pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le bureau de votre région ou avec le siège social de la Régie du bâtiment du Québec au 514 873-0976 ou au 1 800 361-0761. Vous pouvez également consulter le site Internet de cet organisme au [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca). ■

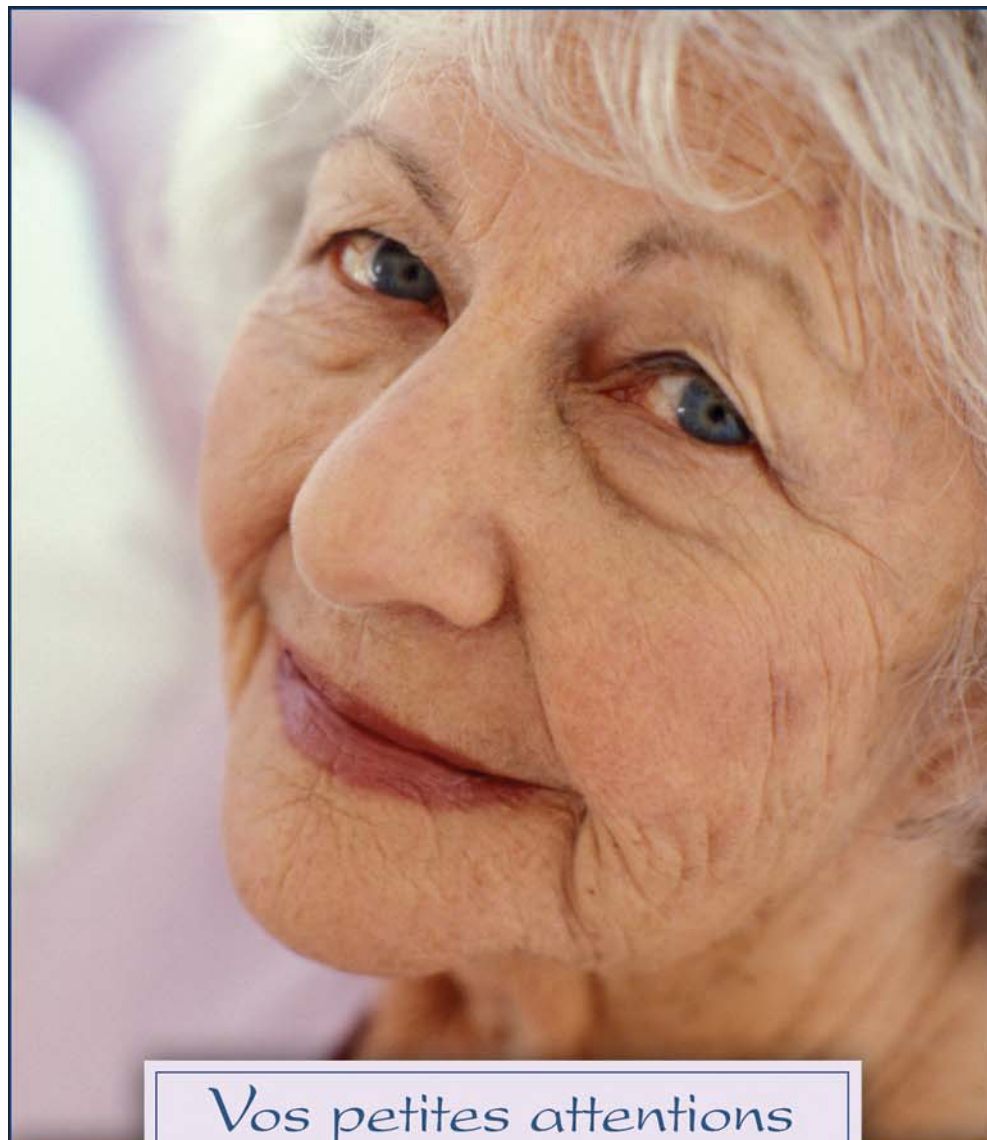
## Précision concernant les fumoirs pour les dirigeants et les employés relativement à la Loi sur le tabac

PAR MATHIEU DIVAY, ANALYSTE-RECHERCHISTE

Une précision doit être ajoutée aux informations concernant la Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives que nous vous avons transmises dans le dernier numéro de L'ADRESSE. Cette précision découle d'une modification apportée au projet de loi tout juste avant son adoption, ce qui explique qu'elle nous ait échappé. Elle concerne les fumoirs destinés aux dirigeants et aux employés des CHSLD et résidences pour personnes âgées.

En effet, contrairement à ce que prévoyait le projet de loi initial, la nouvelle loi interdit l'aménagement de fumoirs fermés pour les dirigeants et les employés d'un exploitant de résidence ou de CHSLD privé. Toutefois, l'article 69 de cette loi stipule que cette interdiction ne sera en vigueur **qu'à compter du 31 mai 2008**. D'ici le 30 mai 2008, les dirigeants et les employés peuvent donc continuer à fumer dans les fumoirs fermés utilisés par les personnes hébergées de la résidence ou du CHSLD. Rappelons, par ailleurs, que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les visiteurs doivent fumer à l'extérieur de ces édifices.

Pour plus d'information sur cette précision, vous pouvez consulter le texte de loi sur ce lien: [www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2005C29F.PDF](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2005C29F.PDF) et vous pouvez visiter le site du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec: [www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac.html](http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac.html). ■



Vos petites attentions  
l'aideront à se  
sentir davantage  
comme à la maison.

Elle a élevé sa famille en utilisant nos produits nettoyants et détergents de qualité. Aujourd'hui, le parfum de Tide sur sa literie lui rappelle ces belles années. Nous pensons qu'il est réconfortant de pouvoir profiter de choses si familières.

Des produits de renom remarquables  
Formulés pour le secteur professionnel  
Concentrés pour être rentables  
Sûrs si utilisés selon le mode d'emploi

Programme tout simple  
Moins de produits, faciles à utiliser  
Installation du matériel et entretien  
Formation et aide aux employés

**Procter & Gamble**  
**PROFESSIONAL**<sup>MC</sup>

Sans frais 1 800 455-2945 [pgbrands.com](http://pgbrands.com)



## SAVIEZ-VOUS QUE...

### Site Internet

Le site Internet de l'ARCPQ a fait peau neuve et son adresse demeure inchangée. Vous pouvez donc aller le visiter au [www.arcpq.org](http://www.arcpq.org). Autre nouvel élément, votre résidence ou votre CHSLD peut maintenant y être directement représenté. Les membres qui ont déjà un site pourront demander qu'un lien soit créé entre leur site et celui de l'ARCPQ, via un abonnement, alors que les autres pourront, à un très bon prix, se faire créer une page directement sur le site de l'Association. Pour plus d'information, vous pouvez joindre Maria Remiggi au 514 526-3777, poste 240 ou au 1 888 440-3777, poste 240. ■

### Dates importantes

Vous pouvez déjà inscrire quelques dates importantes à votre agenda de la nouvelle année. Celle de l'assemblée générale annuelle de l'ARCPQ, d'abord, qui aura lieu le 14 juin dans la région de Québec. Vient ensuite la date de L'amicale de golf 2006, soit le 16 août, au Golf métropolitain à Anjou. Puis, les dates du congrès annuel de l'ARCPQ qui se déroulera les 25, 26 et 27 octobre, au Manoir Saint-Sauveur à Saint-Sauveur. Réservez vos dates! ■

### LA SOURCE

PAR MATHIEU DIVAY, ANALYSTE-RECHERCHISTE

#### Mémoires, rapports et études

- 1) La trousse « CHSLD – des milieux de vie », Une boîte à outils pour l'implantation du concept de milieu de vie dans les CHSLD.  
[www.rrsss16.gouv.qc.ca/Menu\\_Gauche/4-Publications/Bons-de-commande/CHSLD\\_milieu\\_vie.pdf](http://www.rrsss16.gouv.qc.ca/Menu_Gauche/4-Publications/Bons-de-commande/CHSLD_milieu_vie.pdf)
- 2) La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Un défi de solidarité : les services aux aînés en perte d'autonomie. Plan d'action 2005-2010. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Novembre 2005, 51 pages.  
[www.publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/05-830-01.pdf](http://www.publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/05-830-01.pdf)

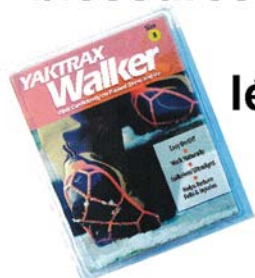
#### Site Internet

- 1) Passeport Santé : une foule d'informations concernant la santé, sur le site Internet de la Fondation Lucie et André Chagnon.  
[www.passeportsante.NET/fr/Accueil/Accueil/Accueil.aspx](http://www.passeportsante.NET/fr/Accueil/Accueil/Accueil.aspx) ■



# YAKTRAX®

**Réduisez les risques des chutes et des blessures cet hiver. Enfilez une paire de YAKTRAX, les "chaines" légères pour vos chaussures et profitez d'une meilleure traction sur les surfaces glissantes cet hiver.**



**POUR UN MAGASIN PRES DE VOUS OU  
POUR COMMANDER COMPOSEZ LE  
1-800-663-8613  
OU VISITEZ [www.yaktrax.ca](http://www.yaktrax.ca)**

 **GROUPE LYRAS**  
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

# La meilleure protection pour vos biens!



**Quand sécurité et économie riment  
avec tranquillité d'esprit.**

En tant que partenaire de l'A.R.C.P.Q., le Groupe Lyras a su développer un programme d'assurance à l'intention des membres de l'association. En plus d'offrir ce programme pour l'assurance de votre résidence (bâtiments, biens, responsabilités...), nous sommes maintenant en mesure de proposer un plan d'assurance pour les biens personnels des résidents autonomes de vos établissements assurés au Groupe Lyras.

**Vos résidents peuvent couvrir leurs biens  
pour aussi peu que 120 \$\* :**

- Assurance des biens personnels en valeur à neuf pour un montant de 15 000 \$;
- Assistance juridique téléphonique pour joindre des avocats d'expérience (aucune limite quant au nombre d'appels);
- Assistance morale téléphonique pour un service d'écoute et de soutien moral (aucune limite quant au nombre d'appels);
- Service d'un(e) infirmier(ère) à domicile suite à une hospitalisation;
- Service d'une aide ménagère pour travaux légers suite à une hospitalisation ou un dégât mineur;
- Responsabilité civile de 2M\$;
- Franchise de 300 \$, en cas de réclamation.

\* Le tarif comprend la taxe et les frais de courtage.

**Demandez maintenant tous les détails de cette offre,  
sans obligation de votre part !**

**Une équipe du Groupe Lyras est spécialisée  
dans le programme de l'A.R.C.P.Q. :  
450-434-1132 ou 1-800-667-8012**

## La prévention de la contagion en résidence et en CHSLD : un défi récurrent

PAR DANIELLE MARCHAND, COORDONNATRICE, GESTION DE LA QUALITÉ, AVEC LA COLLABORATION DE DENIS ARCHAMBAULT, MD, M.Sc.

Leur date d'arrivée, leur intensité et leur origine varient, d'année en année. Mais qu'ils aient pour conséquence la gastro-entérite, la grippe due à l'influenza ou les autres maladies infectieuses, les microbes sont invariablement au rendez-vous en cette saison hivernale. Aussi, la résidence Le Renoir de Laval a-t-elle fait de ce sujet l'un des thèmes de la formation continue organisée, cette année encore, par son comité médico-nursing et intitulée *Chutes, contagion et dépression chez les aînés admis en résidence : autant de défis pour les soignants*.

Un grand nombre de participants s'étaient inscrits à ce minicolloque, commandité par Merck Frosst et Janssen-Ortho, qui a eu lieu le 25 novembre dernier au Hilton de Laval. L'un des présentateurs, le Dr Denis Archambault, médecin-conseil à la Direction de santé publique de Laval, les a entretenus de la prise en charge d'un client potentiellement contagieux en résidence pour personnes âgées. Il s'était, notamment, fixé comme objectifs de leur faire connaître les différents éléments d'un programme de prévention des infections de même que les mesures de base et les précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans un milieu de vie pour personnes âgées. Ces mesures devraient ensuite pouvoir être appliquées aux cas d'infection par des micro-organismes tels l'influenza, les virus causant les gastro-entérites, les bactéries multirésistantes (BMR) et le *Clostridium difficile*.

### Pratiques de base

Certaines pratiques de base et précautions additionnelles s'avèrent incontournables pour prévenir la transmission des infections en CHSLD ou en résidence pour personnes âgées. Les pratiques de base visent à prévenir la transmission et à protéger le résident et le soignant. Elles s'appliquent lors de tout contact physique d'un soignant avec un résident malade, quelle que soit sa condition clinique, et face à tout liquide biologique, sécrétion, expectoration, contact avec du sang ou avec une peau non intacte. Il s'agit, notamment, du lavage ou de l'antisepsie des mains et, lorsque indiqué, du port de gants, de masque et de blouse.

Ces pratiques incluent également l'éducation du personnel, des clients et des visiteurs aux mesures d'hygiène et à l'étiquette respiratoire. Celles-ci consistent essentiellement à contrôler «à la source» les risques d'infection en se couvrant la bouche et le nez, en évitant de cracher, en disposant adéquatement des mouchoirs, en

se lavant les mains et, au besoin, en portant un masque chirurgical. On devrait aussi inciter les visiteurs à ne pas se présenter à la résidence ou au CHSLD lorsqu'ils sont malades.

### Le moyen le plus efficace

Les mains étant le principal mode de transmission des micro-organismes, le lavage des mains est, de loin, le moyen le plus efficace de prévention des infections et des micro-infections. «Je ne saurais trop insister sur son importance», a souligné le Dr Archambault à propos de ce geste d'hygiène de base essentiel, même si l'on porte des gants. Il souligne aussi que les solutions antiseptiques à base d'alcool, sans eau, ne devraient pas constituer le principal moyen de nettoyage des mains, ajoutant qu'après avoir utilisé ces produits, on devrait quand même aller se laver les mains.

**Les mains étant le principal mode de transmission des micro-organismes, le lavage des mains est, de loin, le moyen le plus efficace de prévention des infections et des micro-infections.**

### Précautions additionnelles

Lorsqu'elles sont indiquées, les précautions additionnelles dites «de contact» ou «pour gouttelettes» s'ajoutent au lavage des mains. Les précautions «de contact» visent à prévenir ou à diminuer le risque de transmission de certains micro-organismes par contact direct (ex.: peau à peau) ou indirect (ex.: via un objet ou l'environnement). Soignants et visiteurs doivent donc porter des gants (et même, au besoin, une blouse) pour toute interaction qui comporte un risque de contact avec le résident ou avec son environnement.

Les précautions «pour gouttelettes» ont pour objectif de réduire le risque de transmission d'agents infectieux par gouttelettes, via l'air inspiré ou par contact des muqueuses, lors d'un contact rapproché (un mètre ou moins) avec un résident infecté ou chez qui l'on soupçonne une infection. L'intervenant porte donc un masque chirurgical pour se protéger, notamment, de l'influenza, du rhinovirus, du parainfluenza ou de l'adénovirus.

Certaines précautions additionnelles doivent également être prises en présence de bactéries multirésistantes (BMR) comme le SARM (staphylocoque doré ou *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline) ou l'ERV (entérocoque résistant à la vancomycine). En résidence, il y a lieu d'appliquer les précautions indiquées pour les soins à domicile, comme le nettoyage et la désinfection (à l'eau de javel dans une proportion de 1/10 ou 1/20) de la chambre et de la salle de toilettes du résident. Lorsqu'un résident est transféré dans un centre hospitalier et qu'il est porteur d'une bactérie multirésistante, la résidence devrait également en aviser ce CH.

### Formes particulières de contamination

Les informations qui suivent portent principalement sur la prévention de base de différentes formes de contamination en résidence privée. Comme l'état de santé de la clientèle des CHSLD est généralement encore plus précaire que celui de la clientèle des résidences, il va sans dire que ces mesures doivent y être appliquées avec encore plus de rigueur et d'intensité. L'encadré ci-dessous concerne d'ailleurs spécifiquement les CHSLD.

■ **Gastro-entérites**: Le cas échéant, il est important de signaler l'éclosion de cas de gastro-entérites au médecin de votre direction de santé publique qui pourra vous fournir des conseils et aviser les autres résidences de votre région, de façon à diminuer les risques de propagation. Là encore, le lavage des mains – des résidents tout autant que des intervenants – est la principale mesure préliminaire pour enrayer la propagation du phénomène. On doit aussi prendre les «précautions de contact», éviter le déplacement des résidents malades et leur donner dans leur chambre les soins que requiert leur état, jusqu'à ce que les symptômes cessent de se manifester.

Si l'on soupçonne une intoxication alimentaire, il faut conserver les aliments, les boisons et les contenants des aliments consommés au cours des 72 heures précédentes, pour ensuite les soumettre à l'examen du MAPAQ. En pareil cas, il est évidemment aussi très important d'exclure tout manipulateur d'aliments malade.

Il faut bien sûr aussi laver, désinfecter et rincer les surfaces avec lesquelles les résidents sont

en contact, en accentuant le nettoyage des salles de toilettes de façon à contenir l'éclosion dans un minimum de temps.

■ **Influenza**: Le Dr Archambault est formel: avant et durant la saison de l'influenza, qui sévit de décembre à avril, il faut vacciner tout ce qui bouge, soit les résidents, les personnes avec lesquelles ils sont en contact, les professionnels de la santé, les préposés et les autres employés, tout autant que les bénévoles! Le vaccin est en effet le moyen de prévention contre l'influenza le plus efficace, et de loin, en CHSLD et en résidence pour personnes âgées. L'application des mesures de contrôle «à la source» et d'hygiène respiratoire s'impose aussi. Comme la période de contagiosité de l'influenza est de cinq jours après l'apparition des premiers symptômes, il serait préférable que les résidents malades s'abstiennent de fréquenter les salles communes durant

**Avant et durant la saison de l'influenza, qui sévit de décembre à avril, il faut vacciner tout ce qui bouge.**

cette période.

On recommande maintenant de renforcer les mesures de base et de prendre les précautions additionnelles suivantes, pour éviter la transmission du virus de l'influenza:

- Lavage des mains
- Port des gants (et d'une blouse si nécessaire) pour les soins aux résidents
- Masque chirurgical à moins d'un mètre d'un résident malade
- Désinfection de tout matériel et équipement après usage
- Limiter les déplacements du résident malade dans le centre
- Tout résident malade qui tousse ou visiteur atteint d'un syndrome d'allure grippale devrait porter un masque
- Il faut informer le résident, sa famille et les visiteurs de l'éclosion d'influenza dans la résidence ou le CHSLD.

Ajoutons que des soignants non vaccinés ou des résidents à haut risque de complications, vaccinés ou non, auraient avantage à être vus par un médecin. Celui-ci jugera de la pertinence de leur administrer des médicaments jusqu'à la fin de l'éclosion.

## Mesures spécifiques aux CHSLD

### Influenza:

**Aux mesures s'appliquant en résidence s'ajoutent la nécessité d'administrer de façon encore plus systématique, en CHSLD, des substances médicamenteuses afin d'empêcher le développement de l'influenza dans l'organisme des résidents et des soignants. On devrait également rapatrier sur un même étage ou dans une même aile les résidents malades et pratiquer le «cohorte» du personnel, c'est-à-dire assigner en exclusivité à ces résidents des préposés et des employés qui ne donnent pas de soins aux résidents non malades.**

**Rappelons l'importance de se procurer et de consulter le «Protocole d'intervention pour prévenir et contrôler l'influenza en CHSLD», récemment mis à jour et disponible à votre direction de santé publique.**

### Bactéries multirésistantes et C. difficile:

**Des précautions additionnelles doivent être prises pour éviter la transmission des bactéries multirésistantes aux antibiotiques, notamment:**

- Visite médico-nursing après les autres résidents
- Désinfection des appareils et instruments
- Port de gants (et de blouse selon la situation) avant d'entrer en contact direct avec le résident
- Lavage rigoureux des mains avec un savon antiseptique avant de sortir de la chambre ou de l'appartement du résident.

**On peut aussi se procurer, à la direction de santé publique de chaque région, les guides de pratique conçus pour la prévention des infections dues au SARM, à l'ERV et au C. difficile. Un guide sur le nettoyage et la désinfection des équipements d'hydrothérapie des établissements de soins au Québec existe également. Tous ces guides sont disponibles en ligne au [www.inspq.qc.ca/Infectionsnosocomiales/cinq](http://www.inspq.qc.ca/Infectionsnosocomiales/cinq).**

■ **Bactéries multirésistantes:** Certains résidents peuvent être contaminés ou infectés par une BMR. Les principales sont le *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM) et l'entérocoque résistant à la vancomycine (ERV). Le SARM se transmet essentiellement par contact direct et constitue surtout un problème pour les établissements de soins. Il cause plus rarement des éclosons dans les milieux de vie des personnes âgées.

Le risque de transmission de ces bactéries en résidence est très faible, surtout si des mesures de prévention et de contrôle adéquates y sont appliquées.

■ **Clostridium difficile:** Le *C. difficile* fait les manchettes des quotidiens et mobilise énormément les intervenants de santé publique, surtout depuis un an. Il touche essentiellement les établissements de soins, survit très longtemps en milieu hospitalier, mais est plus rarement présent en CHSLD. Il n'y a aucune évidence de transmission du *C. difficile* dans le cadre des milieux de soins à domicile comme celui des résidences pour personnes âgées et son risque de transmission est jugé très faible. ■

Pour sa part, l'ERV est un micro-organisme vivant dans l'intestin, principalement de personnes malades débilitées. Il s'agit, là encore, d'un problème que rencontrent surtout les centres hospitaliers et, quoique dans une moindre mesure, les CHSLD.

### Technique de lavage des mains

- **Durée : 15 à 30 secondes**
- **Enlever montre et bijoux**
- **Mouiller mains et poignets et savonner toute la surface**
- **Frictionner vigoureusement paumes, dos des mains, espaces interdigitaux, poignets**
- **Rincer abondamment**
- **Bien essuyer avec des serviettes de papier**
- **Fermer le robinet avec une serviette de papier**

*Plus de 45 années d'expérience en services alimentaires.  
Un guichet unique de la planification à la mise en service.*



**GENIVAR**  
des gens constructifs

- Mécanique et électricité
- Structure
- Services alimentaires
  - Menus
  - Formation
  - Budget de fonctionnement
  - Hygiène et salubrité
  - Plans et devis

Québec (418) 623-2254  
Montréal (514) 340-0046  
[www.genivar.com](http://www.genivar.com)



## TRANSFORMER VOS RÊVES DE GRANDEUR EN CONSTRUCTION DE TAILLE

GRÂCE À L'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE CANADIEN DU PARTENARIAT PUBLIC ET PRIVÉ DANS L'HABITATION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL)



Déterminée à accroître le nombre de logements abordables destinés aux personnes âgées, la SCHL a assoupli ses exigences en matière d'assurance prêt hypothécaire pour les projets de construction et d'agrandissement de résidences pour personnes âgées.

### FLEXIBILITÉ ACCRUE

LORS DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES DESTINÉS AUX PERSONNES ÂGÉES

La SCHL a assoupli les critères de souscription afin de faciliter la construction et l'agrandissement d'ensemble de logements modestes et abordables destinés aux personnes âgées, qu'il s'agisse de résidences pour personnes âgées ou des centres d'hébergement et de soins de longue durée recevant des indemnités journalières.

- La SCHL accorde une réduction de la prime d'assurance prêt hypothécaire lorsque de nouveaux logements abordables sont créés pour des personnes âgées.
- Un emprunteur peut contracter un prêt pouvant atteindre 95 % de la valeur de l'ensemble d'habitation.
- La période d'amortissement peut être prolongée jusqu'à 40 ans, moyennant une surprime.

EXEMPLE : AJOUT DE 53 CHAMBRES – PRÊT HYPOTHÉCAIRE À 85 %

TYPE D'ASSOULISSEMENT	ENSEMBLE DE LOGEMENTS ABORDABLES AVEC ASSOULISSEMENTS	ENSEMBLE DE LOGEMENTS NON ABORDABLES SANS ASSOULISSEMENTS
Valeur d'emprunt	3 700 000 \$	3 700 000 \$
Rapport prêt-valeur de 85 %	3 145 000 \$	3 145 000 \$
Prime SCHL	128 945 \$ 4,1 %	172 975 \$ 5,5 %
Financement Programme FPP	100 000 \$	S.O.
Remise maximale	35 000 \$	S.O.
Subvention - financement initial	10 000 \$	S.O.
Économies	jusqu'à 89 030 \$	

Pour obtenir davantage d'informations, communiquez avec nos conseillers:  
Marie Murphy: (514) 283-2203  
Albano Gidaro: (514) 283-3287  
ou visitez notre site Internet: [www.schl.ca](http://www.schl.ca)



*Au coeur de votre immeuble<sup>MC</sup>*



*Ascenseurs  
Escaliers mécaniques*



**Installation**

**Modernisation**

**Maintenance**

***Vous voulez en savoir plus...***

*... sur nos solutions de service, vous avez des questions concernant votre ascenseur?*

*Contactez votre représentant local KONÉ.*

*Nous savons comment faire pour que le coeur de votre immeuble continue de battre.*

**Montréal Centre-ville**

999, boul. de Maisonneuve Ouest,  
Bureau 775 Montréal (Québec) H3A 3L4  
Téléphone: (514) 284-5663

**Montréal Périphérie**

1611, boul. Crémazie Est, Suite 170  
Montréal (Québec) H2M 2P2  
Téléphone: (514) 735-5353

**Sherbrooke**

4253 rue Garlock  
Sherbrooke (Québec) J1L 2C8  
Téléphone: (819) 821-2182

**Québec**

1730, avenue Newton  
Québec (Québec) G1P 4J4  
Téléphone: (418) 877-2183